

	<u>Décision Municipale n° 018/2026</u> <u>Nomenclature</u> : 1.4 – Autres types de contrats <u>Objet</u> : Contrat de maintenance du terminal de paiement mobile du Point Jeunes avec la société « MONESUD » sise 6, avenue William Shakespeare-66100-Perpignan.
---	--

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026, reçue à la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 13/04/2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'acquisition auprès de la société « MONESUD » sise 6, avenue William Shakespeare-66100-Perpignan, d'un terminal de paiement mobile destiné au Point Jeunes situé 37, rue Jean Bouin ;

VU le contrat de maintenance dudit terminal de paiement mobile proposé par la société « MONESUD », pour la période du 15/06/2026 au 15/06/2027 ;

CONSIDERANT que le contrat de maintenance proposé par cette société garantit à la ville un entretien régulier et des vérifications de ce matériel ;

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer un contrat de maintenance pour le terminal de paiement mobile du Point Jeunes situé 37, rue Jean Bouin, avec la société « MONESUD » sise 6, avenue William Shakespeare-66100-Perpignan.

Article 2 : De préciser que ce contrat est effectif du 15/06/2026 au 15/06/2027 et qu'il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Article 3 : D'accepter le coût annuel de cette prestation d'un montant de 175 € H.T. soit 210 € T.T.C. qui sera facturé à partir du mois de juin 2027, la première année de maintenance étant gratuite.

Article 4 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget communal 2026 et suivants de la commune.

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait à Saleilles, le 23 juillet 2026

Le Maire

Jordi DELCLOS



Publication le : 24 JUL. 2026